



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires**

Aurillac, le 9 août 2023

**Dossier n° : AE 23.0353**

**Demandeur : GAEC DE LA MARTINIQUE**

**Date d'enregistrement de la demande : 13/07/23**

**Date limite de candidature : 12/10/2023**

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 12/11/2023.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
LABESSERETTE	32,45	NUGOU J-Pierre	Section B 384j,k,387aj,ak,388j,k,390, 393,416j,k,435,619,623,624j,k ,626,627j,k, 629,633,634j,k,637,638,639, 640,641,642,643,1235,1237, 1239,

**Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.**

**Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État :  
<https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture/Politique-Fonciere>, dans les rubriques Politiques  
publiques/Agriculture/Politique foncière**